



## BILAN SCHEMA DEPARTEMENTAL

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES .....</b>	<b>3</b>
A. UNE REPARTITION HOMOGENE DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES SUR LE DEPARTEMENT .....	3
B. UNE CONSOLIDATION DU STATUT DES EEA : UNE MAJORITE DE STRUCTURES TERRITORIALES.....	5
C. UNE MUTUALISATION ACCRUE ENTRE EEA PARTICIPANT DE LA STRUCTURATION DU RESEAU.....	5
<b>LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION, A L'ENSEIGNEMENT ET AUX PRATIQUES ARTISTIQUES POUR LE PLUS GRAND NOMBRE .....</b>	<b>6</b>
A. UNE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DES EEA POUR UN PUBLIC PLUS NOMBREUX ET VARIE .....	6
1. <i>Accroissement et renouvellement du public inscrit au sein des EEA.....</i>	<i>6</i>
2. <i>La pluridisciplinarité au cœur des EEA.....</i>	<i>7</i>
3. <i>Le maintien d'un enseignement spécialisé de qualité et varié, dans le cadre de la réforme pédagogique.....</i>	<i>7</i>
4. <i>Des nouveaux parcours dans les murs, des esthétiques diversifiées, pour le plus grand nombre.....</i>	<i>9</i>
B. DES ACTIONS HORS LES MURS POUR ALLER A LA CONQUETE DE NOUVEAUX PUBLICS SUR LES TERRITOIRES.....	10
1. <i>Augmentation annuelle des scolaires bénéficiant d'une action d'éducation artistique et culturelle.....</i>	<i>10</i>
2. <i>Bilan mitigé des interventions dans les lieux de vie sociale auprès des publics empêchés....</i>	<i>11</i>
3. <i>Renforcement de l'encadrement des pratiques en amateur au sein des EEA.....</i>	<i>12</i>
4. <i>Action culturelle et artistique stable des établissements d'enseignements artistiques .....</i>	<i>13</i>
<b>LA CONSOLIDATION DE L'EMPLOI CULTUREL ET ARTISTIQUE .....</b>	<b>14</b>
A. LA MUTUALISATION DES POSTES DES ENSEIGNANTS EN MARCHÉ.....	14
B. UNE HAUSSE DES TEMPS PLEINS QUI NE DOIT PAS MASQUER UN NOMBRE DE TEMPS PARTIELS TOUJOURS IMPORTANT.....	14
C. DES EMPLOIS EN MAJORITE PERENNES.....	14
D. FOCUS SUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE .....	15
E. UNE PROFESSION DE PLUS EN PLUS DIPLOMEE .....	15
F. UN TEMPS DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION EN HAUSSE .....	16
G. DES EEA EN MANQUE DE PLAN DE FORMATION.....	16
<b>ELEMENTS FINANCIERS ET MATERIELS.....</b>	<b>17</b>
A. UN FORT SOUTIEN DES COLLECTIVITES AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES... DES DIFFICULTES FINANCIERES AU SEIN DES STRUCTURES ASSOCIATIVES .....	17
B. STAGNATION DU REDEPLOIEMENT DE LA MASSE SALARIALE SUR LES NOUVELLES MISSIONS .....	18
C. LES NOUVELLES MISSIONS DES EEA : POUR UN COUT MAITRISE DES ACTIONS A LA TETE D'ELEVE .....	19
D. ETAT DES LIEUX DES LOCAUX : L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP QUASIMENT INCHANGE.....	19
<b>CONCLUSION : SYNTHESE.....</b>	<b>20</b>

## INTRODUCTION

Ce document présente la mise en œuvre du schéma départemental au sein des établissements d'enseignements artistiques (EEA). Les chiffres présentés dans ce bilan sont issus des états des lieux des établissements d'enseignements artistiques depuis 2004. Présentés sous forme de tableaux ou de graphiques comparatifs, ils permettent d'**observer l'état d'avancement de la mise en place du schéma départemental au sein du réseau des EEA** et son appropriation par les acteurs sur le terrain depuis 8 ans.

Ces chiffres et leurs conclusions sont présentés en trois rubriques, reprenant les objectifs principaux du schéma départemental, à savoir :

- **l'aménagement et la structuration culturels des territoires**, en cohérence avec l'échelon départemental,
- **le développement de l'accès à l'éducation, à l'enseignement et aux pratiques artistiques et culturels** pour le plus grand nombre
- **la consolidation de l'emploi** culturel et artistique

## UN AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

### A. Une répartition homogène de l'offre d'enseignements artistiques sur le département

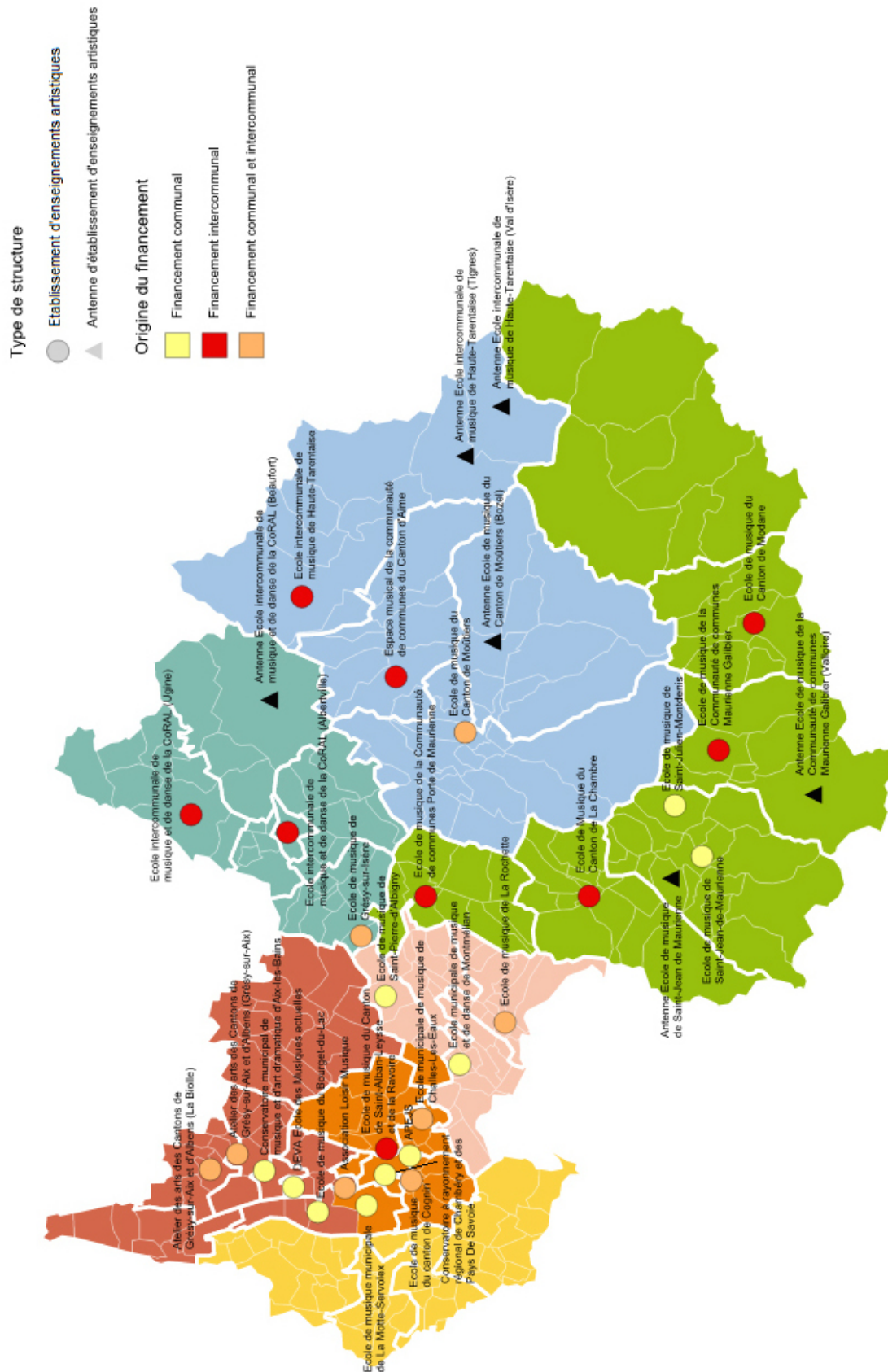
Historiquement, le réseau des établissements d'enseignements artistiques est bien réparti sur le département, rayonnant sur l'ensemble des territoires savoyards. Tous les cantons quasiment bénéficient d'une offre (cf carte page suivante). On compte **25 structures d'enseignements artistiques** identifiées via le SDEA.

Notons que pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard, le canton des Bauges et celui de la Chautagne, une **offre d'enseignement assimilable** à celle du réseau identifié des EEA est en cours de mise en place via des structures partenaires, dans le cadre de leur projet culturel de territoire. Cela favorise l'accès aux enseignements artistiques, même si des structures dédiées ne sont pas toujours implantées sur place ou identifiées dans le réseau des EEA.

La majorité des EEA (ou projets assimilables) bénéficie d'un **financement intercommunal**, ceci permettant d'irriguer un nombre important de communes savoyardes.

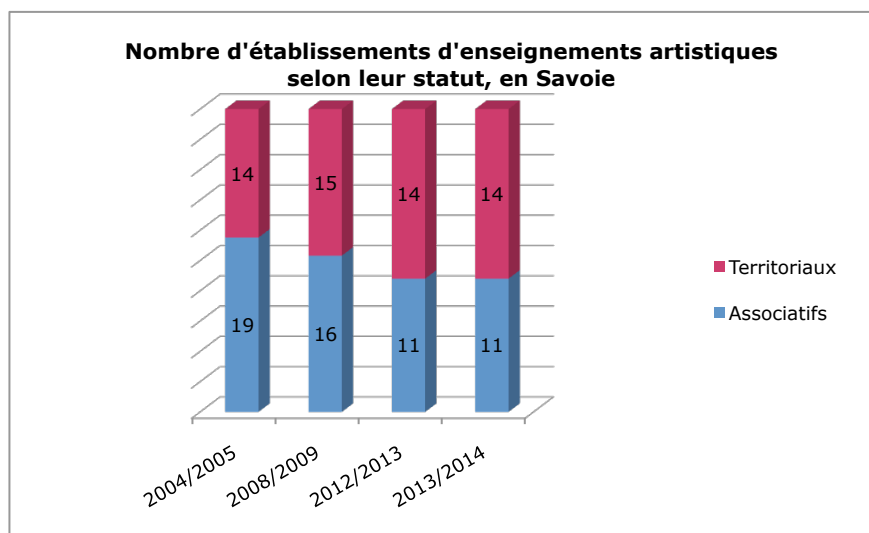
Ainsi, sur les 305 communes savoyardes, **245** participent au financement des enseignements artistiques, soit **80%** d'entre elles.

# RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DE SAVOIE



## B. Une consolidation du statut des EEA : une majorité de structures territoriales

Le nombre de structures sous statut territorial a augmenté depuis 2004, suite à des changements de statut ou des regroupements d'écoles. Cela témoigne d'une **consolidation du réseau, structurelle et administrative, et ceci en dépit d'une diminution du nombre de structures, notamment associatives (les plus fragiles).**



## C. Une mutualisation accrue entre EEA participant de la structuration du réseau

La structuration du réseau des EEA est amplifiée également par des **procédures de mutualisation** installées entre les structures, notamment en ce qui concerne les enseignants, les projets et les formations d'élèves.

Ce mouvement, historique, tend à se consolider avec l'apparition des **projets culturels de territoire** qui ont vocation à renforcer les liens sur le terrain, même si les rapprochements par bassin sont encore à parfaire.

Ainsi, cette année :

- **80%** des EEA travaillent ensemble sur un projet
- **84%** des EEA mettent en place des formations communes pour leurs élèves (orchestres notamment)
- **92%** des EEA mutualisent des compétences

Enfin, notons qu'en moyenne, **47,8% des enseignants dans un EEA sont mutualisés pour 10 heures hebdomadaires au moins** (ou à temps plein). Cela représente **223 enseignants**. Ces chiffres sont proches de ceux de l'année dernière (48,5% pour 229 enseignants).

NB à suivre : un travail de mutualisation est en cours sur la Maurienne de façon assez poussée.

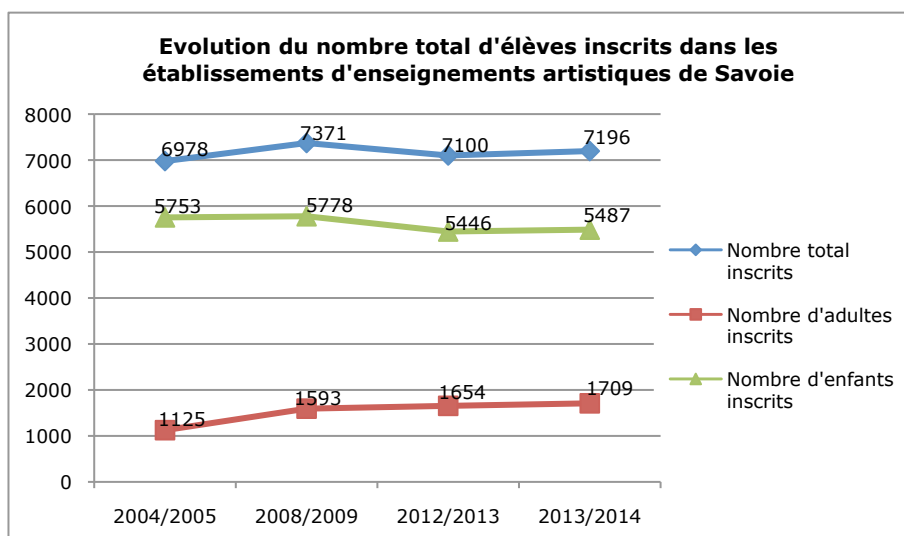
➔ Le réseau des EEA irrigue bien le département et est en cours de structuration ; les établissements se consolident et mutualisent leurs compétences, leurs projets ; toutefois, ce mouvement reste à amplifier dans le cadre des projets culturels de territoire.

## LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION, A L'ENSEIGNEMENT ET AUX PRATIQUES ARTISTIQUES POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Depuis le vote du SDEA en 2007, les EEA ont développé leur offre à destination du plus grand nombre : nouvelles disciplines ou esthétiques, parcours différenciés et nouvelles méthodes pédagogiques, interventions hors les murs à destination des scolaires ou publics empêchés. Toutes ces initiatives ont conduit à un développement des publics touchés par l'action des EEA, que ce soit sur le plan des enseignements artistiques, mais aussi de l'éducation artistique, des pratiques amateurs ou de l'action culturelle.

### A. Une diversification de l'offre des EEA pour un public plus nombreux et varié

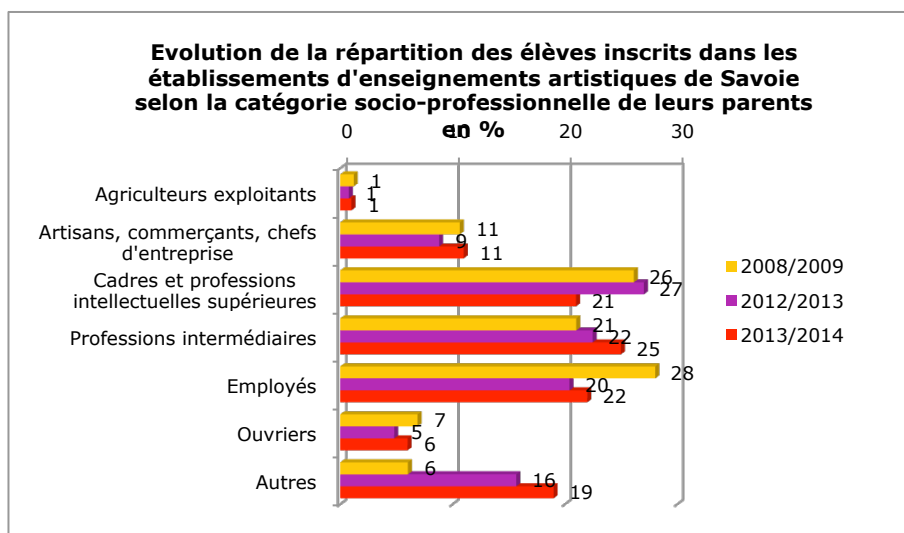
#### 1. Accroissement et renouvellement du public inscrit au sein des EEA



**Le nombre d'inscrits au sein des EEA est en augmentation** cette année, après une baisse liée à la fermeture d'EEA. Cela représente **9,42%** de la population scolarisée, et **1,66%** de la population totale.

Cette hausse concerne autant les **enfants** que les **adultes**.

La tendance à souligner est la **présence plus importante des familles relevant des CSP « professions intermédiaires » et « employés »**, par rapport à la catégorie des cadres, longtemps surreprésentée au sein des EEA.



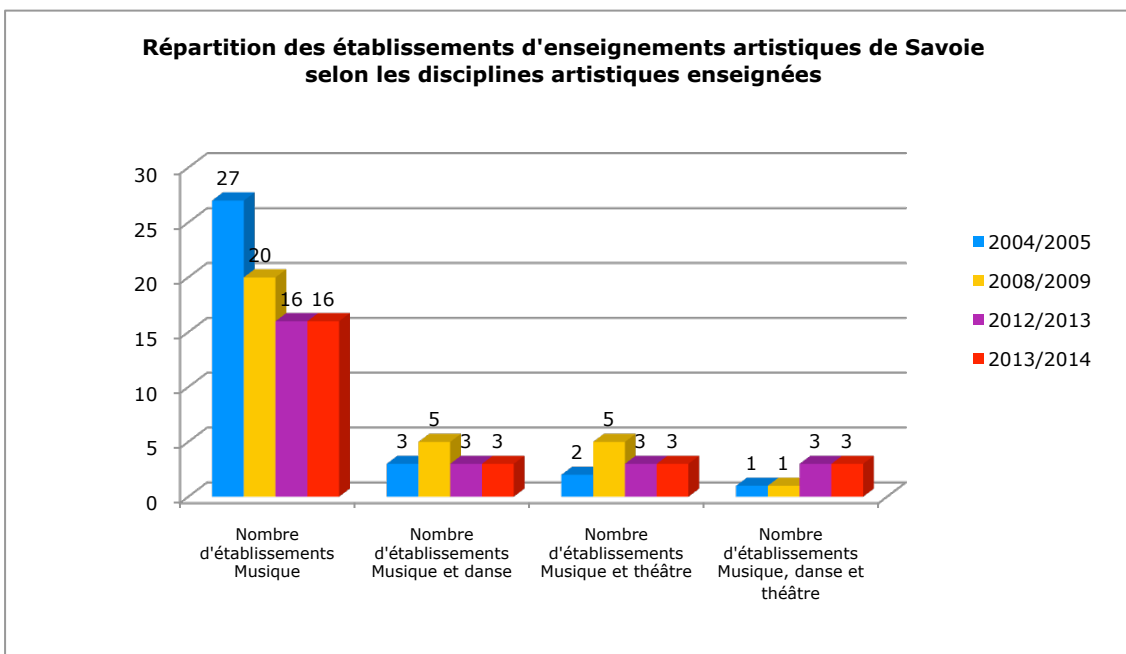
2008/2009 : sur la base des réponses de 7 établissements ; 2012/2013 : sur la base des réponses de 18 établissements  
2013/2014 : sur la base des réponses de 22 établissements

NB : afin de faciliter l'accès aux établissements d'enseignements artistiques pour le plus grand nombre, **11** structures calculent leurs frais d'inscription en fonction du quotient familial (ce chiffre est en hausse depuis 5 ans), et **18** proposent des tarifs dégressifs pour les parents inscrivant plusieurs

enfants. Par ailleurs, 20 proposent des instruments de musique au prêt ou à la location pour les élèves à un tarif abordable (coût annuel moyen de 99,8 euros).

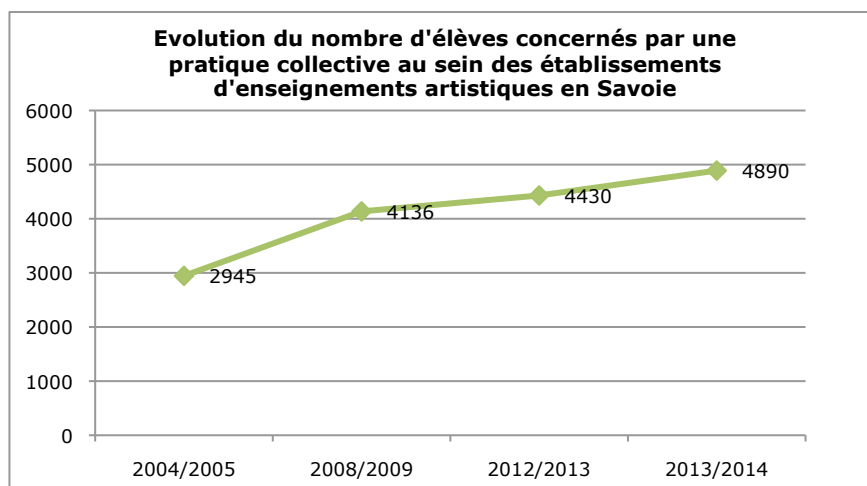
## 2. La pluridisciplinarité au cœur des EEA

La proposition d'autres disciplines que la musique permet aux EEA de capter et fidéliser un public élargi. Ainsi, depuis plusieurs années, les EEA proposant uniquement la discipline musicale sont en diminution au profit de l'apparition de **l'enseignement de la danse et du théâtre**. On dénombre cette année **576 élèves danseurs et 166 élèves comédiens** au sein du réseau des EEA (chiffre stable par rapport à l'année passée).



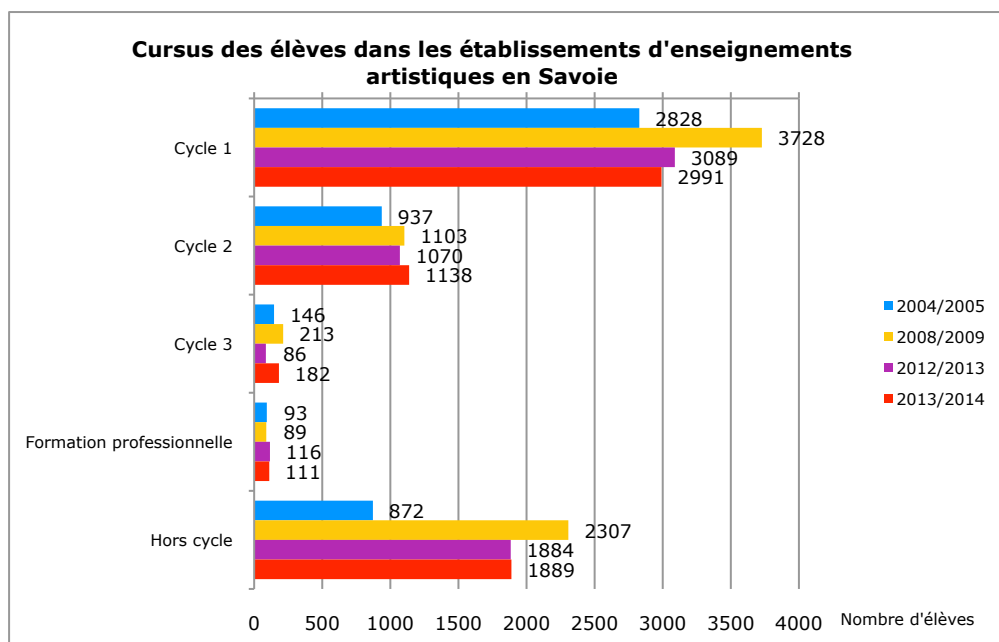
## 3. Le maintien d'un enseignement spécialisé de qualité et varié, dans le cadre de la réforme pédagogique

Le développement des pratiques collectives dans le cadre des cursus gradués des EEA stabilise les effectifs en conférant une nouvelle dynamique à l'enseignement. Celui-ci reste la mission principale des EEA, et les responsables de structures souhaitent conserver une qualité de l'offre pédagogique.



NB : on notera toutefois pour la première fois depuis plusieurs années une légère baisse du nombre d'heures d'enseignement collectif au profit d'une hausse des heures de face à face individuel. Cette tendance sera à surveiller.

On constate une consolidation des parcours d'enseignement cette année via une légère hausse cette des élèves inscrits en cycles 2 et 3. A contrario, les élèves inscrits en hors cycle (nouveaux parcours) voient leur chiffre diminuer.

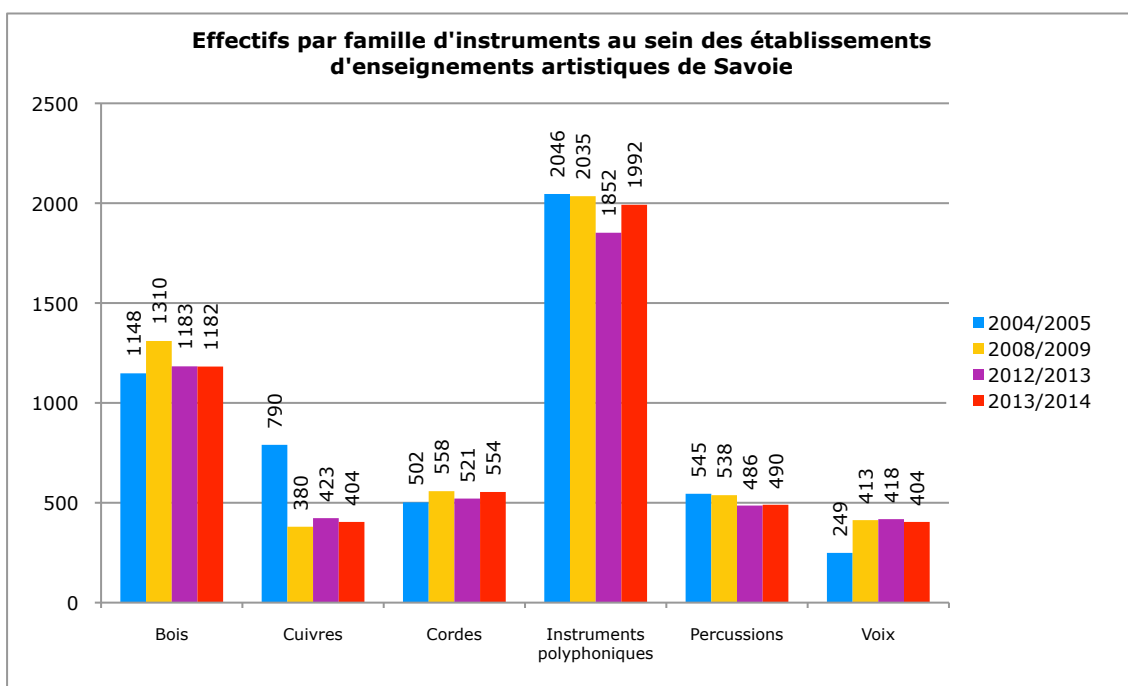


Le nombre d'enfants présentés au BEM augmente d'année en année, ceci témoigne de la volonté des EEA de préserver l'enseignement spécialisé. Cela ne doit toutefois pas masquer une réalité : **certains EEA ne participent pas à ces évaluations**

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	<b>2012/2013</b>
Nb enfants présentés au BEM	91	96	110	161	<b>158</b>
Nb enfants ayant eu le BEM	78	85	99	125	<b>122</b>
Taux de réussite au BEM (%)	85,96	88,43	89,79	77,60	<b>77,67</b>

Concernant les disciplines musicales enseignées, on ne note pas de grand changement par rapport aux grandes tendances de l'année précédente :

- **la voix connaît un développement contraint dans les EEA**, notamment la question des **chœurs** d'enfants reste posée (on compte 18,5 heures hebdomadaires consacrées à l'encadrement de chœurs d'enfants en 2014 contre 32 heures en 2009) : on note toutefois une légère hausse du nombre d'enfants concernés par une pratique vocale collective par rapport à l'année dernière (on passe de 427 élèves à 456) ; parallèlement, si le nombre d'inscrits en technique vocale diminue, le nombre d'élèves en atelier chansons progresse tous les ans (+ 300% en 9 ans). De façon globale, 8 EEA (contre 3 l'an passé) ne propose aucun enseignement autour du vocal.
- **l'équilibre des disciplines reste à renforcer** : cette année, on constate un regain des instruments polyphoniques, avec une hausse notable des élèves pianistes et guitaristes. Le soutien aux instruments dits rares reste précaire. Les effectifs dans les autres disciplines restent stables.



#### 4. Des nouveaux parcours dans les murs, des esthétiques diversifiées, pour le plus grand nombre

La mise en place de la Réforme pédagogique au sein des EEA a conduit ceux-ci à développer les **parcours différenciés** et à proposer des **cursus des esthétiques** autres que classique afin **de capter un public plus nombreux et de répondre à des demandes nouvelles**.

Ainsi, on constate que **le nombre de structures proposant des nouveaux parcours ainsi que le nombre d'élèves qui y sont inscrits, est relativement important**. On notera toutefois une diminution des inscrits dans ces parcours, ainsi que des heures qui y sont dévolues. Cette tendance est à observer.

	Nombre de structures			Nombre d'enfants			Nombres d'heures hebdo.		
	08/09	12/13	13/14	08/09	12/13	13/14	08/09	12/13	13/14
<b>Parcours enfants / parents</b>	8	5	8	67	80	174	47	6	8
<b>Eveil</b>	28	20	22	539	426	424	56	45	47
<b>Parcours découverte</b>	17	18	19	453	530	531	126	158	128
<b>Parcours combiné (FM/instr)</b>	23	17	10	1582	805	543	212	119	95
<b>Parcours pluridisciplinaire</b>	11	8	7	226	94	101	16	26	12
<b>Parcours pratique co. seule</b>	29	22	23	836	713	703	97	115	106
<b>Parcours FM seule</b>	3	12	12	24	119	38	1	12	11
<b>Parcours autre</b>	14	14	14	201	606	723	49	235	190
<b>TOTAL</b>				<b>3928</b>	<b>3373</b>	<b>3237</b>	<b>604</b>	<b>716</b>	<b>597</b>

**NB** : il est important de préciser ici que la baisse des effectifs des nouveaux parcours est à mettre en parallèle avec la Réforme pédagogique du parcours d'enseignement spécialisé lui-même : en effet, **les effectifs auparavant bien identifiés au sein des nouveaux parcours peuvent aujourd'hui se retrouver dans de nouvelles formules d'enseignement**. Du coup, ces effectifs bénéficient bien de nouvelles méthodes pédagogiques, mais plus spécifiquement via un nouveau parcours identifié. **La mutation de l'enseignement spécialisé fait qu'il se confond avec les nouveaux parcours**.

Les EEA ont également amplifié leurs parcours consacrés à des esthétiques telles que les musiques actuelles amplifiées, la musique ancienne, le jazz, les musiques du monde, folklorique et traditionnelle. Ces parcours concernent un public de plus en plus important, et le nombre d'heures qui leur est consacré est en constante augmentation.

	Nombre de structures			Nombre d'enfants			Nombres d'heures hebdo.		
	08/09	12/13	13/14	08/09	12/13	13/14	08/09	12/13	13/14
<b>Musiques actuelles ampl.</b>	18	18	22	578	958	1148	166	385	454
<b>Jazz</b>	10	12	12	165	321	367	45	173	233
<b>Musique ancienne</b>	2	2	2	56	58	89	16	7	6
<b>Musique du monde</b>	9	7	7	103	52	41	23	41	51
<b>Musique trad. / folk.</b>	3	2	3	19	5	15	3	1	3
<b>TOTAL</b>				<b>921</b>	<b>1394</b>	<b>1660</b>	<b>253</b>	<b>607</b>	<b>747</b>

→ Cette année, on constate une hausse du public inscrit au sein des EEA, ainsi qu'une ouverture vers les publics moins privilégiés. L'augmentation du nombre d'élèves inscrits en cycle 2 et 3 et présentant le BEM témoigne d'une consolidation de l'enseignement spécialisé dont la Réforme est en cours de mise en œuvre dans quasi tous les établissements : peu à peu ce qui était identifié comme les nouveaux parcours se mêle au parcours d'enseignement. L'ouverture des EEA aux nouvelles esthétiques est effective, ce qui capte un public renouvelé.

## B. Des actions hors les murs pour aller à la conquête de nouveaux publics sur les territoires

### 1. **Augmentation annuelle des scolaires bénéficiant d'une action d'éducation artistique et culturelle**

Sur les années étudiées, on note que le nombre **d'établissements d'enseignements artistiques réalisant des interventions en milieu scolaire est très important**. Par ailleurs, on constate également que l'enfant joue un rôle de plus en plus **actif** dans ces interventions.

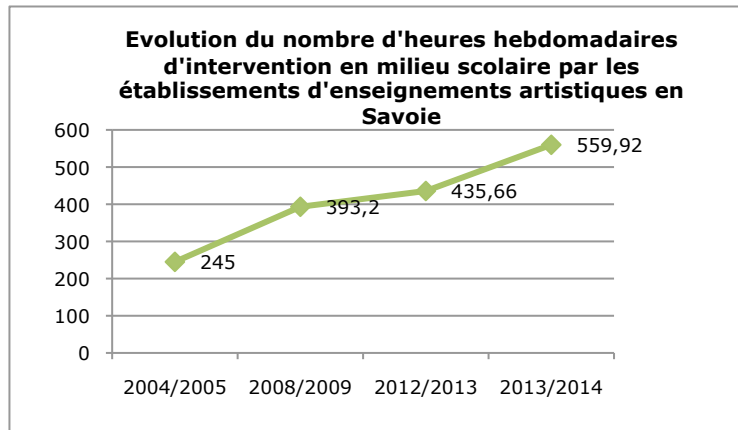
	2004 / 2005	2008 / 2009	2012 / 2013	2013/2014
<i>Nombre d'écoles de musique proposant des interventions en milieu scolaire</i>	27 sur 33 soit 81,8%	31 sur 31 soit 100%	23 sur 25 soit 92%	23 sur 25 soit 92%
<i>Nombre d'écoles proposant des interventions où l'enfant est acteur (et pas seulement spectateur)</i>	18 sur 33 soit 54,5%	27 sur 31 soit 87,1%	25 sur 25 soit 100%	25 sur 25 soit 100%

**On constate une augmentation de la présence des dumistes au sein des EEA** : en 10 ans, on est passé de 5 écoles employant des dumistes à 19 écoles, soit une hausse de 375%. Aujourd'hui, **27 dumistes**, contre 8 en 2004/2005, sont employés au sein des EEA.

**NB** : des professeurs non titulaires du DUMI interviennent également en milieu scolaire, souvent à titre d'artistes ou d'enseignants spécialisés (orchestres à l'école).

**Le nombre d'heures dévolues à cette mission est en hausse importante la dernière décennie, de même que le nombre de scolaires concernés.**

<b>SYNTHÈSE</b>	<b>2004 / 2005</b>	<b>2008 / 2009</b>	<b>2012 / 2013</b>	<b>2013 / 2014</b>
Nombre d'enfants concernés par une intervention en milieu scolaire portée par un EEA	12000 (soit 14,5 % pop. scol.)	19182 (soit 24,87 % pop. scol.)	17748 (soit 23,68 % pop. scol.)	<b>18475</b> (soit <b>24,92 % pop. scol.</b> )

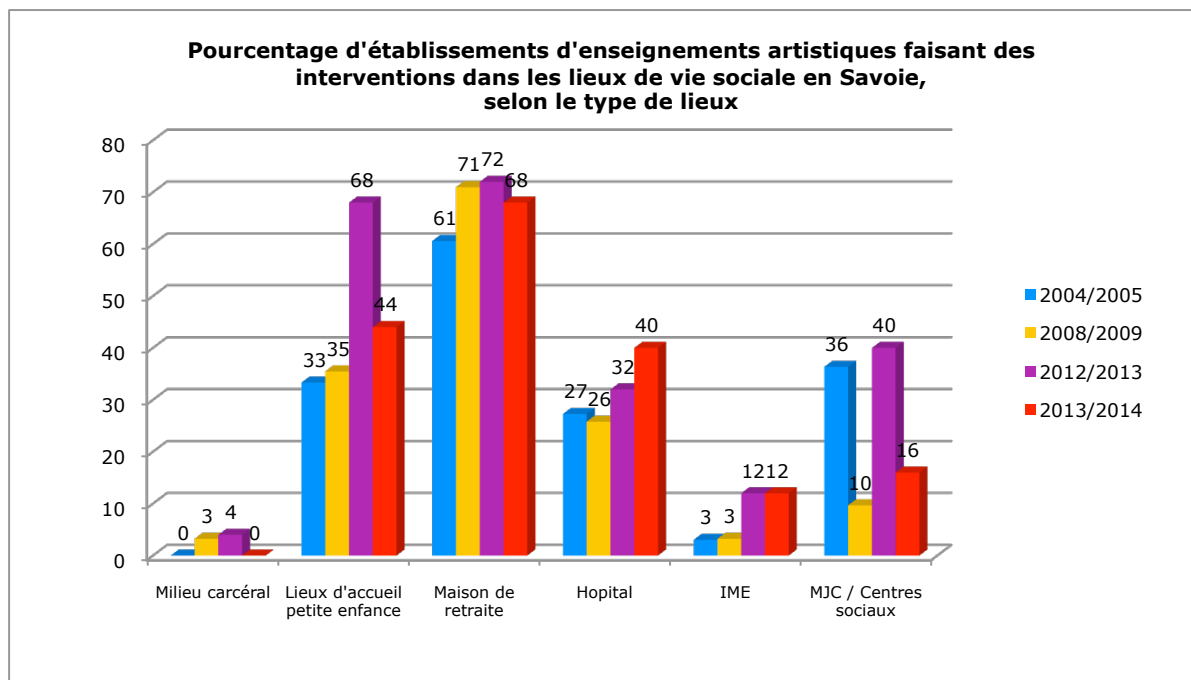


**NB :** Il est important de noter que les EEA ne sont pas les seules structures à proposer des interventions en temps scolaires. Ainsi, les communes embauchent parfois directement des artistes, qui travaillent de près ou de loin avec les EEA, cela concerne 550 scolaires. Enfin, notons également l'impact des Pactes/Scolaires qui concernent 13175 élèves.

**En tout, 32200 enfants sont concernés par une intervention en milieu scolaire soit 42% de la population scolarisée.**

## 2. Bilan mitigé des interventions dans les lieux de vie sociale auprès des publics empêchés

On constate une **stagnation voire une diminution des interventions ou des ateliers de pratique dans les lieux de vie sociale proposés par les EEA**. Le développement des **Comités d'Action Culturelle (CAC)** prévu dans le cadre de l'Acte II du schéma départemental pourrait permettre de redynamiser ce secteur d'activités des EEA. **Les actions restent malgré tout nombreuses, comme le soulignent les chiffres suivants, notamment dans les lieux d'accueil de la petite enfance, les maisons de retraite et les hôpitaux, et qu'ils s'agissent d'ateliers de pratique ou de programmations.**



Le tableau suivant présente des chiffres relatifs aux ateliers de pratique, c'est-à-dire où les publics jouent un rôle actif. On constate que **le nombre d'ateliers augmente sur la période, même si le nombre d'heures et de publics diminuent légèrement.**

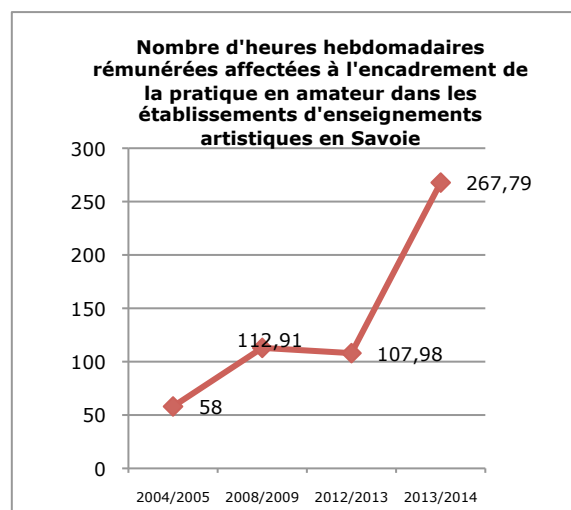
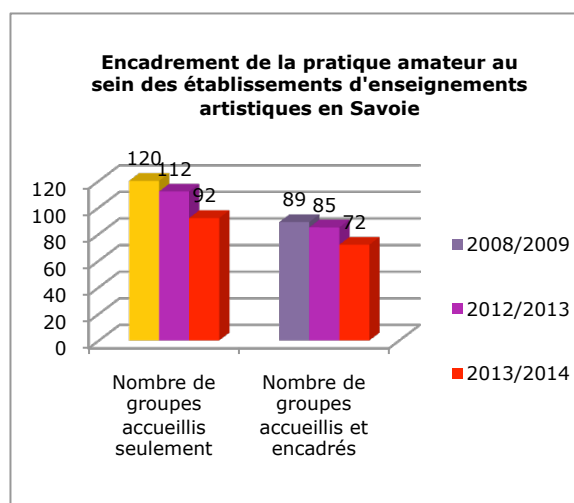
	Nombre d'ateliers de pratique			Nombre de publics concernés			Nombres d'heures annuelles		
	08/09	12/13	13/14	08/09	12/13	13/14	08/09	12/13	13/14
Milieu carcéral	3	1	0	nc	nc	0	nc	1	0
Lieux accueil petite enfance	146	316	233	nc	732	685	nc	488	361
Maisons de retraite	161	158	140	nc	243	270	nc	235	153
Hôpitaux	63	62	60	nc	73	35	nc	107	100
IME	64	63	110	nc	54	73	nc	83	132
MJC / Centres sociaux	10	98	25	nc	403	70	nc	385	75
Autres	nc	272	507	nc	269	620	nc	456	655
<b>TOTAL</b>	<b>447</b>	<b>970</b>	<b>1075</b>		<b>1774</b>	<b>1753</b>		<b>1755</b>	<b>1476</b>

Notons qu'en plus de ces ateliers de pratique, les EEA proposent de la programmation directement au sein des lieux de vie sociale, elle concerne cette année **6850 publics** (contre 8273 l'année passée).

	Nombre de programmations		Nombre de publics	
	12/13	13/14	12/13	13/14
Milieu carcéral	0	0	0	0
Lieux accueil petite enfance	36	11	454	205
Maisons de retraite	56	37	1232	1070
Hôpitaux	13	22	527	580
IME	8	8	35	100
MJC / Centres sociaux	15	5	555	200
Autres	73	48	5470	4695
<b>TOTAL</b>	<b>201</b>	<b>131</b>	<b>8273</b>	<b>6850</b>

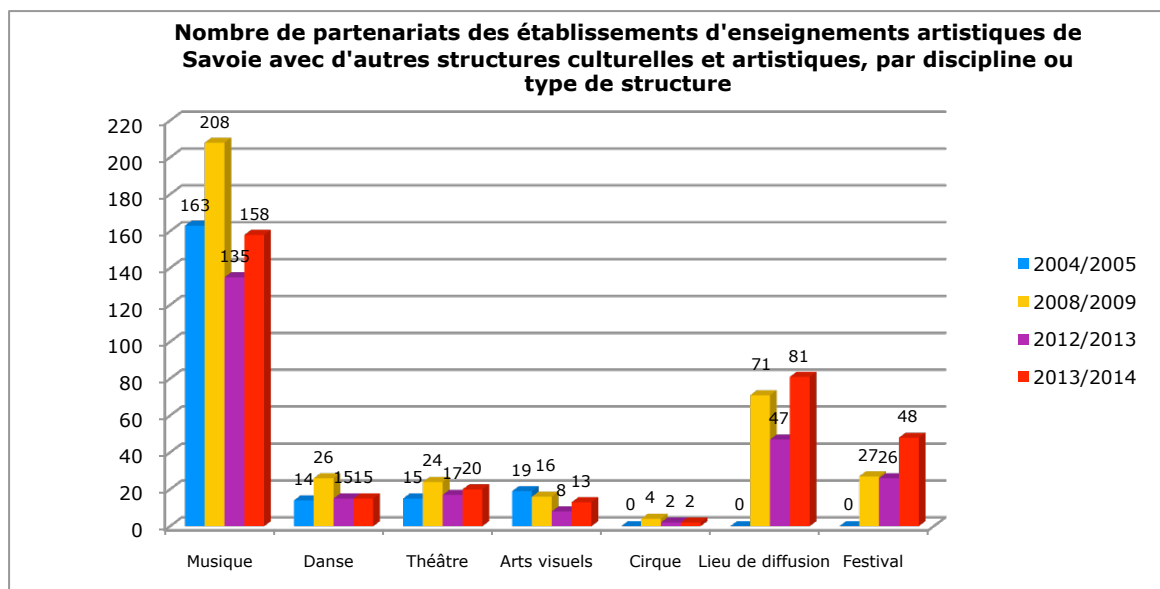
### 3. Renforcement de l'encadrement des pratiques en amateur au sein des EEA

On constate cette année une stagnation du nombre d'EEA proposant un accueil et / ou un encadrement rémunéré de la pratique en amateur, puisque qu'en moyenne quatre structures sur cinq investissent cette mission. Le nombre de groupes accueillis ou encadrés diminue depuis cinq ans. En revanche, **le nombre d'heures hebdomadaires d'encadrement augmentent fortement** : cela témoigne d'un accompagnement plus suivi et pérenne des groupes amateurs, même si celui-ci de fait le plus souvent de façon non conventionné. **Notons enfin que 34,5% des élèves de second cycle des EEA participent à une pratique amateur.**

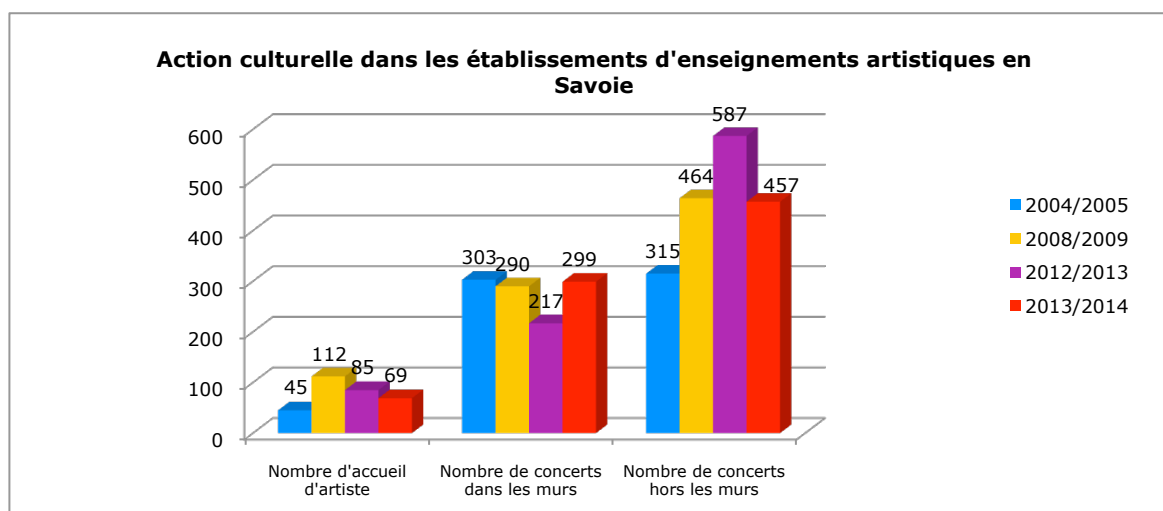


#### 4. Action culturelle et artistique stable des établissements d'enseignements artistiques

On constate un **regain des partenariats entre les établissements d'enseignements artistiques et les structures culturelles et artistiques du territoire** : ces partenariats sont toutefois moins développés avec les structures non spécifiquement musicales (danse, théâtre, cirque, arts visuels,...). **Ces partenariats constituent un fondement des projets culturels de territoire et placent les EEA en tant que pôles ressources** ainsi que le préconise l'Acte II du schéma.



Concernant l'action culturelle, on note que la **totalité des EEA propose une programmation** sur leur territoire de rayonnement, voire au-delà. En ce sens, on constate que les EEA jouent un rôle de **pôle ressources** en matière de **diffusion** sur le département. Cela dit, on note cette année une diminution du nombre de prestations hors les murs des EEA et du nombre d'accueils d'artistes. Il conviendra de suivre cette tendance.



➔ Cette année, on constate que les EEA confirment leurs actions auprès des publics scolaires, empêchés, amateurs, et du grand public en général. Leur mission de pôle ressource (Acte II du SDEA) reste encore à renforcer, notamment dans le cadre de partenariats pluridisciplinaires.

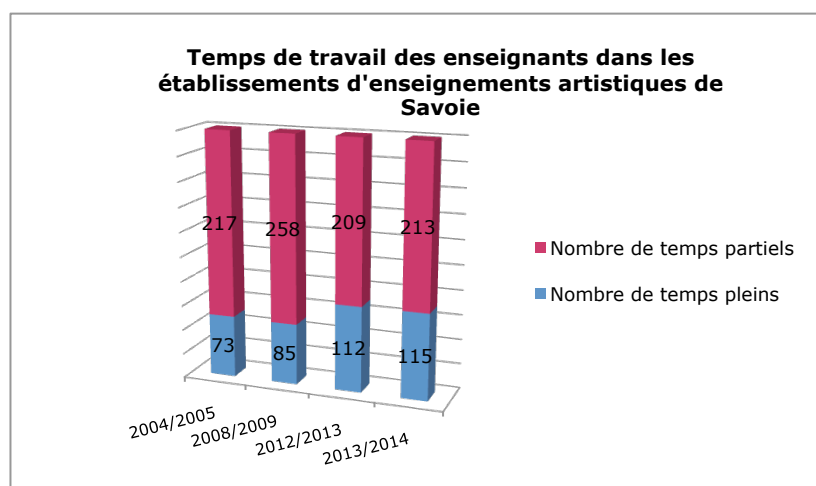
## LA CONSOLIDATION DE L'EMPLOI CULTUREL ET ARTISTIQUE

### A. La mutualisation des postes des enseignants en marche

Le mouvement de **mutualisation des emplois se poursuit** doucement. On note une diminution du nombre moyen de postes par enseignant sur la période. **Le morcellement de l'emploi ne s'est donc pas accentué, voire a diminué. 223 enseignants ont 10 heures ou plus sur un même territoire.**

	Nombre d'enseignants	Nombre de postes	Nombre de poste moyen / enseignant
2004/2005	290	448	1,54
2005/2006	311	433	1,39
2007/2008	291	450	1,54
2008/2009	325	463	1,42
2009/2010	337	480	1,42
2010/2011	317	434	1,38
2011/2012	322	423	1,31
2012/2013	321	408	1,27
2013/2014	328	417	1,27

### B. Une hausse des temps pleins qui ne doit pas masquer un nombre de temps partiels toujours important



On constate depuis 10 ans une hausse du nombre de temps pleins, mais également une hausse des temps partiels.

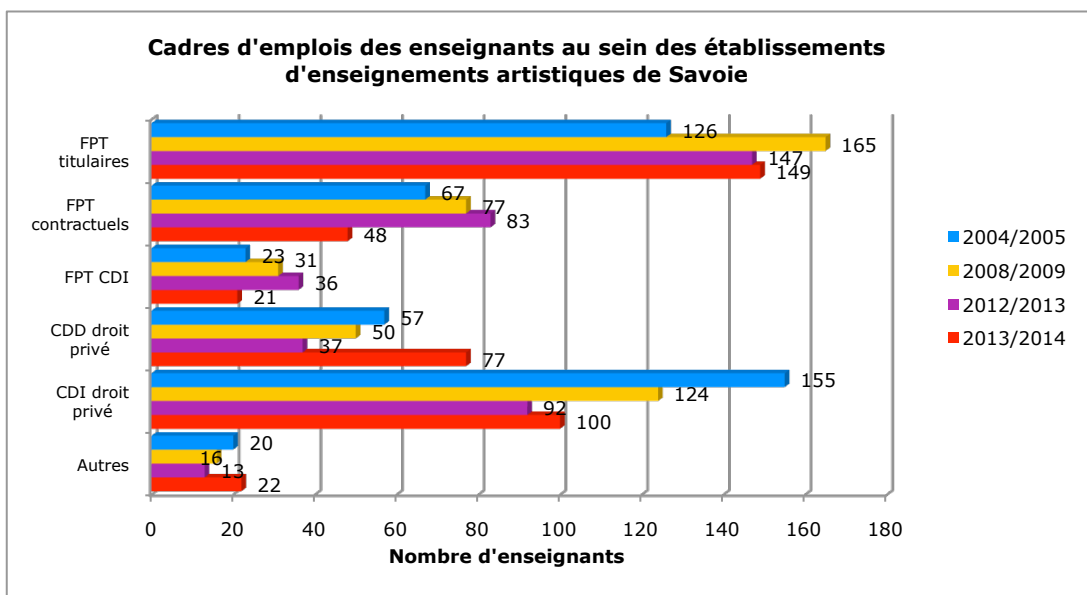
**De façon générale, on note plutôt une stagnation des conditions d'emploi.**

### C. Des emplois en majorité pérennes

Si la situation des enseignants peut sembler précaire du fait du morcellement toujours important de l'emploi, cette réalité ne doit pas masquer le fait que les postes sont pérennes : **149 postes titulaires de la FPT et 100 postes en CDI de droit privé.**

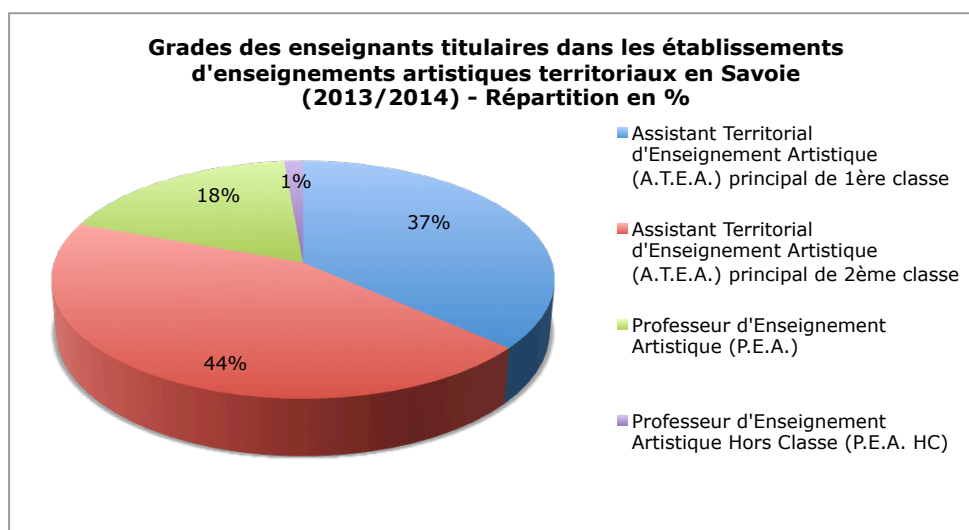
En revanche, à noter, une baisse des contractuels FPT, mais une hausse des CDD de droit privé.

*NB : le graphique suivant présente le nombre de postes et non d'enseignants, un enseignant pouvant cumuler plusieurs postes et donc avoir plusieurs types de contrats.*



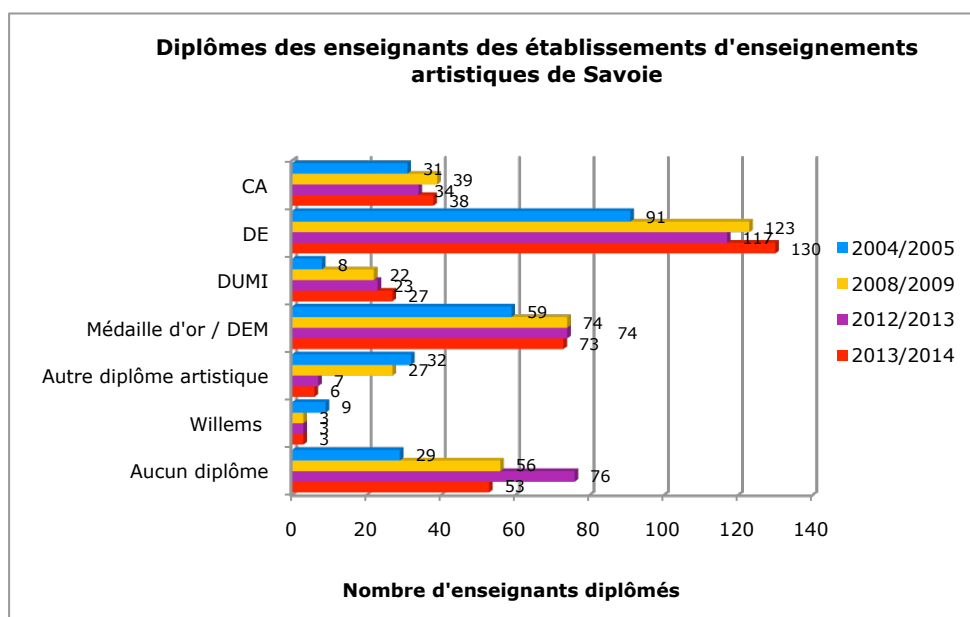
#### D. Focus sur la fonction publique territoriale

**Concernant les grades des enseignants titulaires de la FPT, à titre informatif :** 37 % sont assistants territoriaux d'enseignement artistique 1<sup>ère</sup> classe (ATEA), 44% sont assistants territoriaux d'enseignement artistique 2<sup>ème</sup> classe (ATEA), 18% sont professeurs d'enseignement artistique (PEA) et 1% sont PEA hors classe (PEA HC).



#### E. Une profession de plus en plus diplômée

**On constate une augmentation significative du nombre d'enseignants diplômés sur l'ensemble de la période :** les enseignants travaillant en Savoie sont de plus en plus diplômés sur les 10 dernières années (+ 18% de titulaires du CA, + 42% de titulaires du DE, + **237,5% d'enseignants titulaires du DUMI**, + 23% de titulaire du DEM). **On compte 27 dumistes rattachés à une école de musique en Savoie.** Ce dernier chiffre reflète une hausse considérable du nombre d'interventions en milieu scolaire, réalisées par des dumistes. 53 enseignants n'ont aucun diplôme (chiffre à la baisse).



#### F. Un temps de direction et d'administration en hausse

**80% des écoles de musique** disposent de personnel administratif salarié (hors directeur de l'école). En moyenne cela représente **environ une trentaine d'heures hebdomadaires de secrétariat** (sur la base d'un temps plein à 35 heures). **Ces deux chiffres, à la hausse, témoignent d'une professionnalisation des structures.**

2004/ 2005	2005/ 2006	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014
39%	50%	41%	45%	63%	70%	73%	72%	80%

Par ailleurs, notons que les directeurs disposent en moyenne de **13,6 d'heures de direction** (sur la base d'un temps plein à 20 heures). Cette moyenne est également à la hausse.

2008/ 2009	2012/ 2013	2013/ 2014
11,3 h	11,7 h	13,6 h

#### G. Des EEA en manque de plan de formation

Quasiment aucune structure ne dispose d'un plan de formation formalisé dans son projet d'établissement. On note malgré tout que **160 enseignants** ont suivi d'une formation cette année et une petite dizaine ont validé une VAE.

➔ On constate une consolidation de l'emploi culturel au sein des EEA : des postes moins morcelés, des enseignants plus diplômés, des contrats moins précaires. Par ailleurs, le temps de direction et d'administration augmente peu à peu. Notons toutefois que la mise en place des accords de 2008 au sein des structures associatives pose des problèmes d'ordre financier. Enfin, des questions liées au statut en générale restent posées : une charte de l'enseignant pourrait y apporter des réponses l'année prochaine.

## ELEMENTS FINANCIERS ET MATERIELS

### A. Un fort soutien des collectivités aux établissements d'enseignements artistiques... des difficultés financières au sein des structures associatives

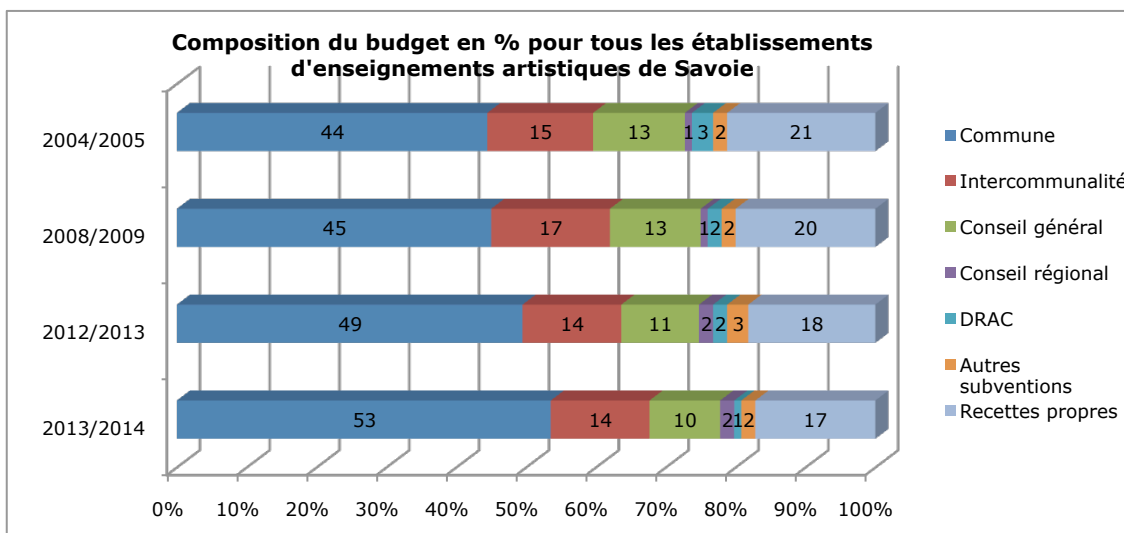
Concernant le budget de fonctionnement des établissements d'enseignements artistiques, on constate que **la répartition des différents types de recettes se modifie quelque peu au cours de ces dernières années** : ainsi on note globalement une **hausse très nette de l'investissement des communes autant pour les EEA territoriaux et associatifs**. En revanche on note une diminution de la part des recettes propres des établissements.

La part des intercommunalités et du Conseil général diminue sensiblement (en %) du fait de la hausse de l'aide des communes pour la mise en place de nouvelles missions, l'embauche de nouveaux personnels, et la prise en compte du déroulé de carrière des agents. Pour le Département, la baisse en pourcentage correspond à l'arrêt de l'aide aux projets spécifiques notamment. En effet, **l'aide au fonctionnement est stable en valeur absolue**. De plus, **Diapason depuis deux ans complète l'aide apportée par le Conseil général afin de mettre en œuvre les nouveaux critères de financement des EEA**. **L'effort conjoint Conseil général et Diapason a rendu possible une bonne appropriation du SDEA par les EEA (levier financier)**.

**Les communes et intercommunalités cumulées sont les premiers financeurs des écoles de musique, devant les familles (recettes propres) et le Conseil général.**

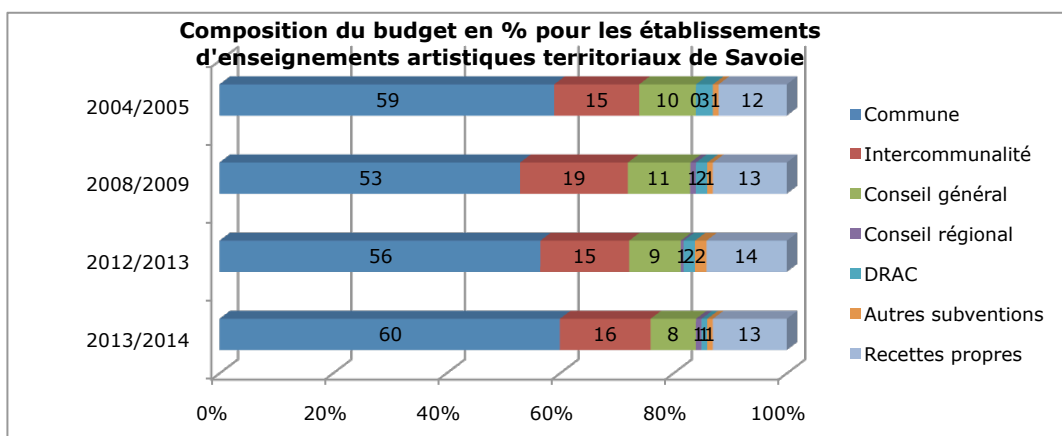
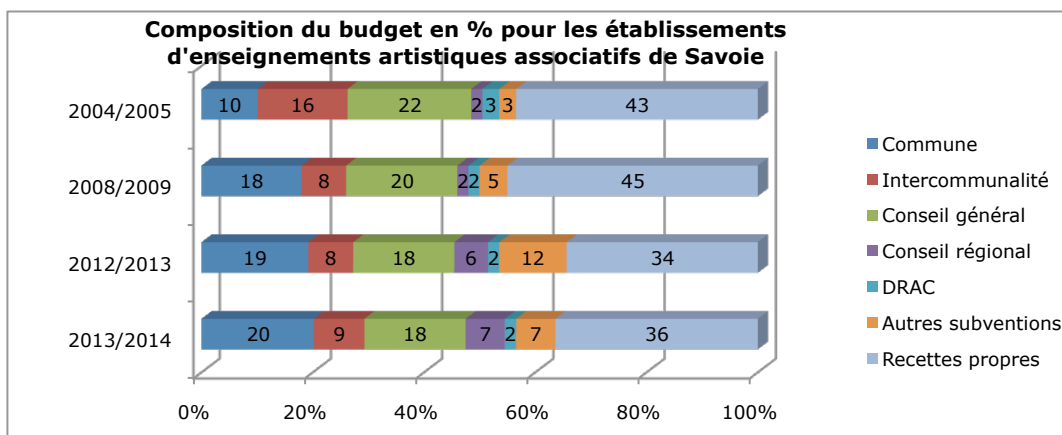
**De façon globale, on note cette année que 17% du financement des EEA reposent sur les recettes propres, le reste, soit plus de 80%, dépend de subventions publiques.**

Cet état de fait ne doit pas masquer les **réelles difficultés financières des écoles de musique**, notamment associatives, qui ont de plus en plus de mal à avoir des budgets équilibrés.



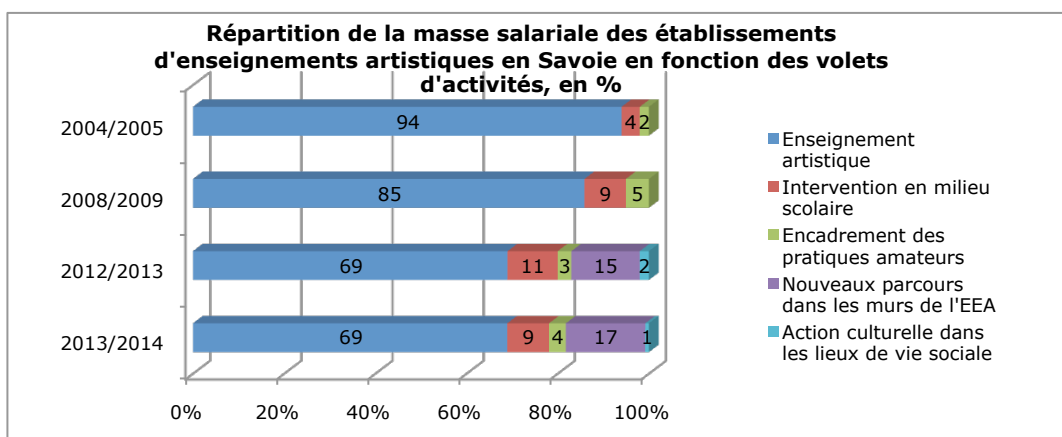
En analysant plus finement la situation, on constate que la **part du financement par les familles (recettes propres)** est plus importante dans les écoles associatives, tandis que celle des **collectivités locales** l'est davantage dans les écoles territoriales. La **participation du Conseil général** représente en moyenne 8% du budget dans les écoles territoriales et 18% dans celles associatives (cf ci-après).

**NB** : 14 établissements bénéficient d'un financement intercommunal.



## B. Stagnation du redéploiement de la masse salariale sur les nouvelles missions

Concernant le **redéploiement de la masse salariale sur les nouvelles missions**, on note que la part de la masse salariale dévolue à l'enseignement dit « traditionnel » a fortement diminué sur la période au profit des nouveaux parcours issus de la Réforme pédagogique (pratique collective notamment) mais aussi d'actions en milieu scolaire, d'encadrement de groupes amateurs et d'action culturelle dans les lieux de vie sociale ; cela permet de toucher davantage de publics. Toutefois, cette tendance qui stagne cette année : il s'agira de continuer développer l'accompagnement pour la poursuite de la mise en œuvre du SDEA.

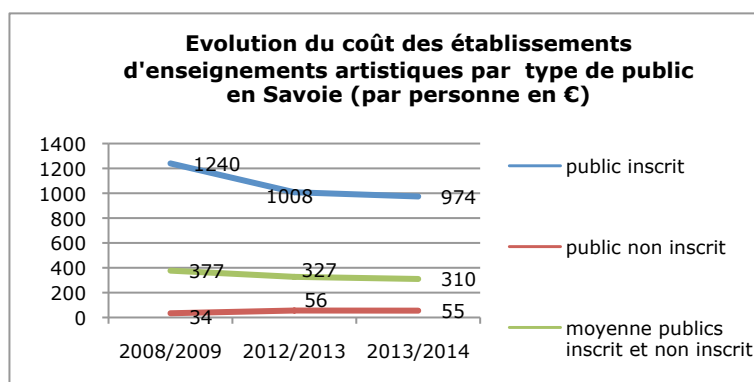


### C. Les nouvelles missions des EEA : pour un coût maîtrisé des actions à la tête d'élève

Deux constats apparaissent :

- d'une part, le coût par élève inscrit diminue, ceci étant rendu possible par la multiplication d'ateliers ou de cours semi-collectifs ou collectifs
- d'autre part, les parcours d'éducation artistique et culturelle, hors les murs, permettent de toucher un nombre important de publics à coût maîtrisé (bien sûr de façon moins intense que dans le cadre d'un parcours d'enseignement spécialisé)

La mise en place de la Réforme pédagogique, fondée sur le collectif, et la mise en place de missions hors les murs permettent une utilisation rationalisée de l'argent public en ce que le coût par personne concernée diminue sur la période (ceci n'altérant pas, nous l'avons vu précédemment, la qualité de l'enseignement dispensé par les EEA).



### D. Etat des lieux des locaux : l'accueil des personnes en situation de handicap quasiment inchangé

L'accueil de personnes en situation de handicap s'est développé dans les établissements d'enseignements artistiques (loi du 11 février 2005, portant sur l'intégration de personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratiques artistiques, et dont fait état le schéma départemental). Cette année, **53 personnes** en situation de handicap sont accueillies par les établissements. Cela représente une **hausse par rapport aux années précédentes**, à mettre en lien direct avec le développement de Comités d'Action Culturelle (CAC) sur les territoires.

Accueil personnes en situation de handicap							
	Nombre de structures accessibles	Nombre de structures équipées	Nombre de structures accueillant des personnes en situation de handicap	Nombre de personnes accueillies	Nombre de structures disposant de matériel adapté spécifique	Inscription du travail avec le public en situation de handicap dans le projet d'établissement	Nombre de structures proposant un parcours spécifique pour les publics en situation de handicap
2004/2005	18	nc	13	nc	0	0	0
2008/2009	14	7	15	38	0	9	2
2012/2013	19	8	13	24	1	14	3
<b>2013/2014</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>53</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>5</b>

➔ L'accompagnement financier des collectivités reste important dans le cadre des missions des EEA ; il contribue fortement à la mise en place du SDEA, notamment en matière de démocratisation d'accès à la culture et de sa poursuite dépend l'avenir du SDEA ; les EEA ont réalisé de gros efforts de diminution du coût par public et les structures associatives connaissent une fragilité budgétaire. Le redéploiement de la masse salariale des EEA en direction des publics éloignés de la culture reste à affiner.

## CONCLUSION : SYNTHÈSE

Ce suivi de la mise en œuvre du schéma départemental dans les établissements d'enseignements artistiques a été mené entre les mois de février et mai 2014.

**Cette année, le bilan du SDEA est positif au regard de son objectif d'accès à la culture pour le plus grand nombre. Il s'agira toutefois de bien poursuivre l'accompagnement technique et financier des EEA afin de les aider à mettre en œuvre de façon toujours plus efficiente les préconisations inscrites au schéma départemental.**

Le paragraphe suivant présente les tendances observées en 2013/2014 de façon synthétique, selon les trois axes du SDEA, ainsi que les chantiers à poursuivre pour l'année prochaine (**en gras**) :

<b>Structuration des territoires</b>	Le réseau des EEA irrigue bien le département et est en cours de structuration ; les établissements se consolident et mutualisent leurs compétences, leurs projets ; toutefois, ce mouvement reste à amplifier dans le cadre des <b>projets culturels de territoire</b> .
<b>Elargissement des publics</b>	On constate une hausse du public inscrit au sein des EEA, ainsi qu'une ouverture vers les publics moins privilégiés. L'augmentation du nombre d'élèves inscrits en cycle 2 et 3 et présentant le BEM témoigne d'une consolidation de l'enseignement spécialisé dont <b>la Réforme pédagogique, qui doit encore être amplifiée via le Conseil pédagogique</b> , est en cours de mise en œuvre dans quasi tous les établissements : peu à peu ce qui était identifié comme les nouveaux parcours se mêle au parcours d'enseignement. L'ouverture des EEA aux nouvelles esthétiques est effective, ce qui capte un public renouvelé. On note que les EEA confirment leurs actions auprès des publics scolaires, empêchés, amateurs, et du grand public en général. Leur <b>mission de pôle ressource</b> (Acte II du SDEA) <b>reste encore à renforcer</b> , notamment dans le cadre de <b>partenariats pluridisciplinaires</b> .
<b>Consolidation de l'emploi</b>	On constate une consolidation de l'emploi culturel au sein des EEA : des postes moins morcelés, des enseignants plus diplômés, des contrats moins précaires. Par ailleurs, le temps de direction et d'administration augmente peu à peu. Notons toutefois que la mise en place des accords de 2008 au sein des structures associatives pose des problèmes d'ordre financier. Enfin, des questions liées au statut en générale restent posées : <b>une charte de l'enseignant pourrait y apporter des réponses l'année prochaine</b> .
<b>Éléments financiers</b>	<b>L'accompagnement financier des collectivités reste important</b> dans le cadre des missions des EEA ; <b>il contribue fortement à la mise en place du SDEA</b> (levier), notamment en matière de démocratisation d'accès à la culture et de sa poursuite dépend l'avenir du SDEA ; les EEA ont réalisé de gros efforts de <b>diminution du coût par public</b> et les <b>structures associatives connaissent une fragilité budgétaire</b> . Le <b>redéploiement de la masse salariale</b> des EEA en direction des publics éloignés de la culture reste à affiner.

Au vu de cette synthèse, **cinq chantiers prioritaires** sont identifiés pour l'année 2014 / 2015<sup>1</sup> :

1. Développement des projets culturels de territoire
2. Renforcement des EEA en tant que pôle ressources (actions hors les murs pour élargir les publics, partenariats...)
3. Amplification de la Réforme pédagogique au sein des EEA (pratique collective, nouveaux parcours...)
4. Rédaction d'une charte de l'enseignant des EEA
5. Poursuite du redéploiement de la masse financière sur les nouvelles missions des EEA

<sup>1</sup> NB : le plan d'action pour la mise en œuvre du schéma départemental 2014 / 2015 prendra en compte l'ensemble de ces chantiers afin de tenter d'y apporter des solutions. Des fiches action par établissement d'enseignements artistiques sont par ailleurs réalisées.